

---

Jour de séance 31

le jeudi 26 mars 2026

13 h

Prière.

L'hon. M<sup>me</sup> Boudreau accueille à la Chambre Camille Thériault, ancien premier ministre et député libéral provincial de Kent-Sud (1987-2001). La présidente se joint à elle à cet égard.

---

M<sup>me</sup> M. Johnson offre ses condoléances à la famille du regretté D<sup>r</sup> Larry Kennedy, ancien député libéral provincial de Victoria-Tobique (1987-2010).

---

M. Ames (Carleton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition demandant que le parc provincial du lac North demeure ouvert. (Pétition 13.)

---

M<sup>me</sup> Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir les services vétérinaires provinciaux pour le bétail. (Pétition 14.)

---

M. Coon (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer des programmes de soutien alimentaire pour les enfants dans le besoin. (Pétition 15.)

---

M. Lee donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 7 mai 2026, appuyé par M. Hogan, il proposera ce qui suit :

attendu que les isotopes médicaux sont nécessaires à la prestation de traitements radiologiques contre le cancer ;

attendu que les isotopes médicaux sont aussi employés dans les examens de tomographie par émission de positons (TEP) et de tomographie par émission monophotonique (TEMP) pour le diagnostic de divers cancers, de maladies cardiaques et de troubles neurologiques, et qu'ils contribuent à la détection précoce de cancers et ont notamment fait passer de 25 % à 75 % le taux de survie au cancer du col de l'utérus après cinq ans ;

attendu que les deux régions régionales de la santé du Nouveau-Brunswick fournissent des traitements radiologiques contre le cancer et disposent de tomographes par émission de positons, à l'Hôpital régional de Saint John et à l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont, mais doivent actuellement compter sur des réacteurs et des cyclotrons situés à l'extérieur de la province pour leur approvisionnement en isotopes médicaux ;

---

attendu que bon nombre d'isotopes médicaux, notamment le cobalt 60, employé aux fins de traitements radiologiques, et le technétium 99 m, employé en imagerie diagnostique, peuvent être produits dans un réacteur nucléaire ;

attendu que le réacteur actuel du Nouveau-Brunswick, le réacteur CANDU de la centrale nucléaire de Point Lepreau, est particulièrement bien adapté à la production d'isotopes médicaux, vu sa forte densité de neutrons libres et son processus sophistiqué de rechargement, et qu'Énergie NB a manifesté un intérêt quant à la production d'isotopes médicaux à Point Lepreau ;

attendu que, une fois recueillis, les isotopes doivent faire l'objet d'un autre traitement chimique et d'une purification pour donner un produit pharmaceutique commercialisable ;

attendu que la collectivité de Fundy Shores s'est montrée favorable à la production et au traitement d'isotopes médicaux dans la région ;

attendu que, selon les prévisions, la production d'isotopes médicaux deviendra, d'ici à 2031, une industrie de 42 milliards de dollars, ce qui présente des possibilités de recettes considérables pour les installations nucléaires et les installations de traitement d'isotopes médicaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soutenir l'intégration de la production et du traitement d'isotopes médicaux au sein des infrastructures nucléaires du Nouveau-Brunswick, ce qui ouvrira au Nouveau-Brunswick la voie d'une industrie en pleine croissance et fournira aux hôpitaux du Nouveau-Brunswick un approvisionnement local en isotopes médicaux pour la lutte contre le cancer et la prestation de traitements qui sauvent de vies.

---

M<sup>me</sup> Mitton donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 7 mai 2026, appuyée par M. Coon, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas élargi la prestation de soins par des sages-femmes au-delà du site de démonstration de Fredericton depuis son établissement en octobre 2017 ;

attendu qu'il a sans cesse été rapporté que les sages-femmes au Nouveau-Brunswick ne sont pas en mesure de répondre à la demande en matière de soins ;

attendu que le recrutement et le maintien en poste des sages-femmes constituent un défi majeur dans l'élargissement de l'offre de soins au Nouveau-Brunswick ;

attendu que, à l'heure actuelle, aucun incitatif financier n'est prévu pour encourager les étudiants en pratique sage-femme du Nouveau-Brunswick à revenir dans la province après leur formation ;

attendu qu'il n'y a actuellement aucune possibilité pour les étudiants intéressés par la profession de sage-femme de poursuivre leurs études au Canada atlantique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à étendre le programme de sage-femme à l'échelle du Nouveau-Brunswick selon une approche particulière adaptée aux besoins et aux ressources propres à chaque collectivité, comme le recommande le rapport d'évaluation sommaire du site de démonstration pour sages-femmes de Fredericton de 2022,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à travailler en collaboration avec des programmes de formation de sage-femme dans d'autres provinces, comme l'Ontario, afin d'acheter des places et de rendre le programme plus accessible aux étudiants du Nouveau-Brunswick

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à offrir des incitatifs financiers aux étudiants en pratique sage-femme du Nouveau-Brunswick pour les encourager à revenir dans la province une fois leur formation complétée.

---

Le débat reprend sur la motion 10, proposée le 11 décembre 2025 par M. Austin, appuyé par M. Savoie.

Le débat se termine. La motion 10, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 16

M. Hogan  
M<sup>me</sup> M. Johnson  
M. Savoie  
M<sup>me</sup> Scott-Wallace  
M. Austin  
M. Monahan

M. Ames  
M<sup>me</sup> M. Wilson  
M. Weir  
M<sup>me</sup> Conroy  
M. Oliver  
M. Russell

M<sup>me</sup> S. Wilson  
M. Cullins  
M<sup>me</sup> Bockus  
M. Lee

---

 CONTRE : 31

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M <sup>me</sup> Boudreau	M. Bourque
M. M. LeBlanc	l'hon. M. K. Chiasson	M. J. LeBlanc
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Finnigan	M. Doucet
l'hon. M <sup>me</sup> Miles	l'hon. M. Herron	M <sup>me</sup> Vautour
l'hon. M. Dornan	l'hon. M <sup>me</sup> Townsend	M <sup>me</sup> Sodhi
l'hon. M <sup>me</sup> C. Johnson	l'hon. M. Randall	M. Johnston
l'hon. M. LePage	l'hon. M. Kennedy	M. Robichaud
l'hon. M. D'Amours	l'hon. M. Hickey	M. Coon
l'hon. M. McKee	M <sup>me</sup> Wilcott	M <sup>me</sup> Mitton
l'hon. M <sup>me</sup> Thériault	M. Mallet	
l'hon. M. C. Chiasson	M. Arseneault	

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi concernant le droit à un environnement sain*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. Après dispense, sur autorisation, des 10 minutes de sonnerie d'appel, la motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 2

M. Coon	M <sup>me</sup> Mitton
---------	------------------------

## CONTRE : 46

l'hon. M. Gauvin	l'hon. M <sup>me</sup> Townsend	M. Savoie
M. M. LeBlanc	l'hon. M. Randall	M <sup>me</sup> Scott-Wallace
l'hon. M <sup>me</sup> Holt	l'hon. M. Kennedy	M. Austin
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. Hickey	M. Monahan
l'hon. M <sup>me</sup> Miles	M <sup>me</sup> Wilcott	M. Ames
l'hon. M. Dornan	M. Mallet	M <sup>me</sup> M. Wilson
l'hon. M <sup>me</sup> C. Johnson	M. Arseneault	M. Weir
l'hon. M. LePage	M. Bourque	M <sup>me</sup> Conroy
l'hon. M. D'Amours	M. J. LeBlanc	M. Oliver
l'hon. M. McKee	M. Doucet	M. Russell
l'hon. M <sup>me</sup> Thériault	M <sup>me</sup> Vautour	M <sup>me</sup> S. Wilson
l'hon. M. C. Chiasson	M <sup>me</sup> Sodhi	M. Cullins
l'hon. M <sup>me</sup> Boudreau	M. Johnston	M <sup>me</sup> Bockus
l'hon. M. K. Chiasson	M. Robichaud	M. Lee
l'hon. M. Finnigan	M. Hogan	
l'hon. M. Herron	M <sup>me</sup> M. Johnson	

---

M<sup>me</sup> M. Johnson propose l'ajournement de la Chambre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 58.